La Vie Amblier

1er semestre 2010

Sommaire:

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations

LE MOT DU MAIRE

Des nouvelles constructions nous amènent de nouvelles familles qui donnent du dynamisme à notre village. Les infrastructures doivent suivre « mise en conformité de la défense incendie, rénovation des routes ». Tous ces projets demandent des financements et devant la crise que nous subissons aujourd'hui l'état se désengage de plus en plus sur les dossiers de subventions, certains projets d'aménagement vont prendre du retard.

Afin de profiter et de gérer au mieux nos différents aménagements sportifs, nous demandons aux personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire à la mairie dans les plus brefs délais. Une réunion est organisée le 19 juin pour permettre aux enfants d'en profiter durant leurs vacances.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bon été dans notre beau village.

INFORMATIONS PRATIQUES

QUALITE DE L'EAU:

Les dernières analyses (10/2010) ont pour résultat : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les détails de ces analyses sont consultables en mairie,

AVEC LA PERIODE DE L'HIVER, ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE!

Comme chaque année, nous vous rappelons les règles de vigilance :

- Vos appareils doivent être révisés tous les ans.
- Faites ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées.
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu.
- Ne bouchez pas les ouvertures d'aération, votre habitation doit respirer.

L'intoxication, se reconnaît par des maux de têtes, vertiges et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma.

- Devant tout signe suspect, appelez les secours : les Sapeurs pompiers : 18 et le SAMU : 15
- Ouvrez les portes et fenêtres en grand pour aérer.
- Arrêtez vos installations chauffe-eau, chauffage et autres appareils...
- Quittez les lieux pour vous oxygéner

<u>Immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1er juillet 2004 :</u>

Depuis te 1^{er} juillet 2004, les immatriculations des cyclomoteurs sont automatiques pour les nouveaux deux roues au moment de l'achat.

En ce qui concerne les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm³ qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004, ils doivent être immatriculés avant le 1^{er} janvier 2011 pour être utilisés sur la voie publique. Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligation défaire immatriculer un cyclomoteur ancien à partir du moment où il ne roule pas sur la voie publique. L'immatriculation peut être effectuée après le 31 décembre2010, au moment où il sera remis en circulation.

SEULS LES CYCLOMOTEURS UTILISÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE IMMATRICULATION

La date butoir du 31 décembre 2010, inscrite dans les textes, signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, un usager qui voudrait circuler avec son cyclomoteur mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer.

Tous les cyclomoteurs anciens n'ont donc pas l'obligation d'être immatriculés au 31 décembre 2010, mais tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation à compter 1^{er} janvier 2011 doivent faire immatriculer leur cyclomoteur au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

Le propriétaire d'un cyclomoteur qui ne circule pas sur la voie publique peut donc le faire immatriculer au-delà du 31 décembre 2010, au moment où il souhaite remettre son véhicule en circulation. La régularisation ultérieure de la situation administrative du véhicule est toujours possible.

Ce sera notamment le cas des usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction. C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4ème classe, 750 euros).

Où peut-on immatriculer un cyclomoteur ?

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut le faire immatriculer partout en France, auprès de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI] lui est délivré. Il est valable un mois et comporte son numéro SIV lui permettant de circuler immédiatement. Dans un délai d'un mois maximum, il recevra son certificat d'immatriculation à son domicile par envoi postal sécurisé. Ce numéro d'immatriculation est attribué pour toute la vie du cyclomoteur, comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

Pièces justificatives à fournir pour l'immatriculation

L'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 requiert la production des pièces suivantes :

- la demande de certificat d'immatriculation ;
- les justificatifs d'identité et d'adresse ;
- le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture établie par le vendeur] ;
- Si l'usager ne dispose pas du certificat de conformité original, il doit présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes :
- le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France.
- la facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule ;
- l'attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

Afin de faciliter le traitement des demandes d'immatriculation en préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens sont invités, dans tous les cas, à se munir d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité, complétée dans la mesure du possible de la présentation des attestations d'assurances des trois années précédentes. Une attestation sur l'honneur certifiant la propriété du cyclomoteur peut le cas échéant être demandée par la préfecture.

Consultez le site : www.interieur.gouv.fr

Permanences en mairie de Pas-en-Artois (chef_lieu de canton)

LUNDI MATIN:

- LA MSA TOUS LES 2ème LUNDIS de chaque mois de 09 h 30 à 12 h 00 (Mme DELAHAYE Sophie) .
- CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE pour les dossiers RETRAITES
 Mme LOISEAU Frédérique <u>sur rendez vous uniquement</u> (prendre contact par téléphone au : p.06 78 11 91 45 ou 03 21 51 92 50)

Permanences les 1^{er} et 3eme et 4eme lundi de chaque mois toute la journée selon rendez-vous.

MARDI MATIN

La M.D.S. Site de Bapaume, Mme PIERRON JULIE Assistante Sociale les 1^{er} 3ème et 5ème mardi de chaque mois de 09h30 A 11h30 bureau 3.

MERCREDI APRES-MIDI:

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (Sécurité Sociale) de 14 h à 17 h 00. Un numéro de téléphone unique : le 0 820 904 194 du lundi au vendredi de 08 H 00 à 18 H 00

JEUDI MATIN:

CONCILIATEUR : M. BOUDALIEZ Jacques, de 10 H 00 à 12 H 00, un jeudi par mois (se renseigner en mairie)

L' OPAH : réception des demandeurs de 10 H 00 à 12 H 00 les 1^{er} et 3ème Jeudi de chaque mois.

JEUDI APRES-MIDI:

CONSEILLER GENERAL: M. AUCHART Ernest le 1er jeudi de chaque mois de 17 H 30 à 18 H 30

VENDREDI:

MSA : Mutualité Sociale Agricole Assistance Sociale à <u>RIVIERE</u> Mme POUTRAIN Françoise la contacter le mercredi de 09 H 00 à 12 H 00 au n° de téléphone : 03 21 22 24 62.

CAF l'Assistante Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (pour problèmes sociaux), <u>sur rendez-vous uniquement : (prendre contact par tél. au N° 03 21 24 73 30 du lundi au vendredi de 9HOO à 11H30 et de 14HOO A 16H30</u>

VENDREDI APRES-MIDI

• SECOURS CATHOLIQUE : permanence Bureau n° 1 par des Bénévoles entre 14 H 00 et 16 h 00.

Internet Haut Débit:

Passage à la télévision tout numérique :

Emetteur de Bouvigny: Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 31 janvier 2011 au 01 février 2011

Emetteur d'Abbeville : Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 01 février 2011 au 02 février 2011

Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Les émetteurs numériques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.

Si votre téléviseur est relié à une antenne parabolique, vous n'avez rien à changer.

Si vous devez changer d'équipement, soyez vigilants, ayez les bons réflexes pour éviter tout achat inutile ou à un prix excessif, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides,

Consultez le site : <u>www.tousaunumerique.fr</u> Appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local)

Une brochure complète va être distribuée fin décembre

Des renseignements supplémentaires peuvent vous être apportés en mairie.

Aide à domicile (communiqué de l'UNA):

Chers bénéficiaires,

Sous l'impulsion des directives du Conseil Général, vos associations Bas Canton, Haut Canton, Crinchon Cojeul et les associations mandataires fusionnent ensemble pour former une seule association qui aura pour entité juridique « **UNA des 3 Vallées** ».

Son siège social se situera à PAS en ARTOIS 10 rue du Châtelet, un immeuble situé près de la poste. La réhabilitation des locaux prenant quelques mois, les bureaux seront investis à partir du 1^{er} juillet 2011. Pendant la période de transition, le fonctionnement actuel reste en place.

Dés l'entrée du personnel administratif dans les nouveaux locaux et dans le souci de maintenir la proximité, une permanence sera tenue au sein d'une mairie, pour les villages les plus éloignés.

L'ensemble du personnel des associations va se trouver rattaché juridiquement à cette nouvelle association sans modification de profession, ni de fonction. Il vous apportera le même service qu'auparavant.

Mesdames ANDRIEUX, DARRE, CAVESTRI seront toujours à votre disposition pour vous renseigner, vous aider à compléter et à remplir vos dossiers.

A tout hasard, si des questions venaient à se poser, n'hésitez pas à prendre contact au numéro de téléphone habituel, votre interlocutrice se chargera de vous répondre.

Vos anciens Présidents et Présidente font partie du Conseil d'administration de la nouvelle association qui prendra effet au 1er janvier 2011.

Le Président de l'UNA **des 3 Vallées** est Monsieur DERUE Jean Charles Maire de Douchy les Ayette. Il sera aidé dans sa tâche par une Directrice des services, Mademoiselle THULLIER Pauline.

Ramassage des sacs jaunes :

Suite aux conditions météorologiques du jeudi 11 décembre, les sacs jaunes n'ont pas pu être ramassés à causedu verglas. Le SMIROM nous informe que le prochain passage aura lieu le jeudi 23 décembre.

LA VIE DU VILLAGE

LOISIRS COM des COM:

Les différentes activités de loisirs pour cet été (randonnées – campings – centre de loisirs....) sont détaillées dans le journal de la Com de Com « Courant des Sources » que vous avez reçu début juin.

QUALITE DE L'EAU:

Conclusion des dernières analyses du 30 avril 2010 :

Eau d'alimentation aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

MANIFESTATIONS des ECOLES:

- Fête des écoles le 12 juin. Cette année, elle aura lieu à Halloy.
- Remise des prix aux écoliers d'Amplier le 02 juillet à 17 heures 30.

DESTRUCTION DES CHARDONS ET MAUVAISES HERBES:

Comme tous les ans, la destruction des chardons et mauvaises herbes ainsi que la taille des haies sont obligatoires pour le 14 juillet. La responsabilité en incombe à l'exploitant ou à l'usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire usufruitier.

COURSE CYCLISTE:

La 15^{ème} ronde du Doullennais aura lieu cette année le dimanche 18 Juillet

TERRAIN de TENNIS et BUTS MULTISPORTS:

Le terrain de tennis est à la disposition des personnes d'Amplier.

L'accès se fait obligatoirement par la petite porte. Des clés sont disponibles chez le maire Thierry François ou les adjoints Paul Decry, Chantal de Lamarlière.

Le filet sera installé début Juillet jusque fin Août

Des buts multisports ont été installés place Serge Lefebvre à l'intention des enfants du village et des écoles. Ils ont été financés et installés par la communauté de communes .L'accessibilité du terrain sera possible dès juillet quand le gazon sera bien poussé.

Comme précisé dans le mot du maire, nous invitons les jeunes et leurs parents à participer à une réunion le samedi 19 juin à 11 heures à la salle des fêtes.

MESSE:

Comme il a été précisé l'année dernière, le diocèse a décidé de supprimer la messe du lundi de fête dans les communes.

Prochaine messe à Amplier le vendredi 11 juin à 19h00.

ETAT CIVIL du 1er semestre :

Naissances	Mariage				Décès
	PARENT	Stéphane	et	CREPIN	BROQUEVIELLE Henri le 06/05
	Maud le 22/05				HARLE Jean-Claude le 15/05

Blog de la mairie :

Très prochainement, un blog sera mis en place sur l'Internet. Vous pourrez y lire les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, des conseils pour vos démarches administratives, divers renseignements ainsi que les dernières informations concernant la commune. Un album photo de la commune y est prévu, vous pouvez y contribuer : Si vous avez des photos anciennes ou insolites de notre commune, vous pouvez les déposer en mairie, elles vous seront rendues rapidement après numérisation.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

COMITE D'ANIMATION:

FÊTE du FEU de la SAINT JEAN

Le comité d'animation d'Amplier est heureux de vous inviter aux festivités organisées à l'occasion des feux de la Saint-Jean.

Cette manifestation aura lieu le samedi 26 Juin à 19H30 sur la place Serge Lefebvre.

Buvette et restauration sur place.

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La fête de la pêche a eu lieu sur le marais d'Orville le dimanche 6 Juin et a obtenu un franc succès, malgré les conditions climatiques défavorables. Les jeunes et moins jeunes ont pu attraper des truites même s'ils étaient novices. Une loterie a clôturé cette journée qui se veut conviviale.

Merci aux comités des fêtes d'Amplier et d'Orville de nous avoir prêté le chapiteau, le Barnum et la friteuse. Merci à tous les bénévoles et aux sociétaires qui ont participé à la préparation de cette fête, à la tenue de la buvette et à la préparation des repas. Merci à tous ceux qui ont offert des lots pour animer la loterie... Bref, merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée de pêche. L'année prochaine, la fête de la pêche se fera à Sarton.

Rappel: La société peut délivrer des cartes à la journée, même les dimanches d'empoissonnement, se renseigner auprès de Mr Patrick Rémont à Orville au N° 03 21 48 63 34.

Rappel bis : Aucun déchet n'est à rejeter à la rivière : Trop souvent des objets de toutes sortes ,des plastiques, des coupes de rosiers ou de branches d'arbres et même des bêtes mortes... sont retrouvés et entravent la circulation de l'eau et gâchent l'environnement.... Sauvegardons notre rivière....

Le Maire, les membres du conseil municipal vous souhaitent un très agréable été